

LE CONSERVATEUR DES ANTIQUITES ET OBJETS D'ART (CAOA)



INTRODUCTION

C'est dans le contexte très particulier de la gestion des conséquences de la loi du 9 décembre 1905 dite de séparation des églises et de l'Etat sur le patrimoine mobilier du culte catholique que le décret du 11 avril 1908 crée la mission de conservateur départemental des antiquités et objets d'art. Cette fonction est alors considérée comme temporaire mais ne tarde pas à se pérenniser avec l'évolution de la législation sur les Monuments historiques, aujourd'hui rassemblée dans le Code du patrimoine.

Cependant, si l'urgence consécutive à la loi de séparation disparaît, l'intérêt du public pour le patrimoine progresse et la législation le prend en compte. La protection du patrimoine mobilier s'étend ensuite à de nouveaux types d'objets dont les plus symboliques sont ceux relevant du patrimoine industriel, scientifique et technique et ceux élargissant le champ chronologique couvert avec un intérêt porté aux XIXe et XXe siècles.

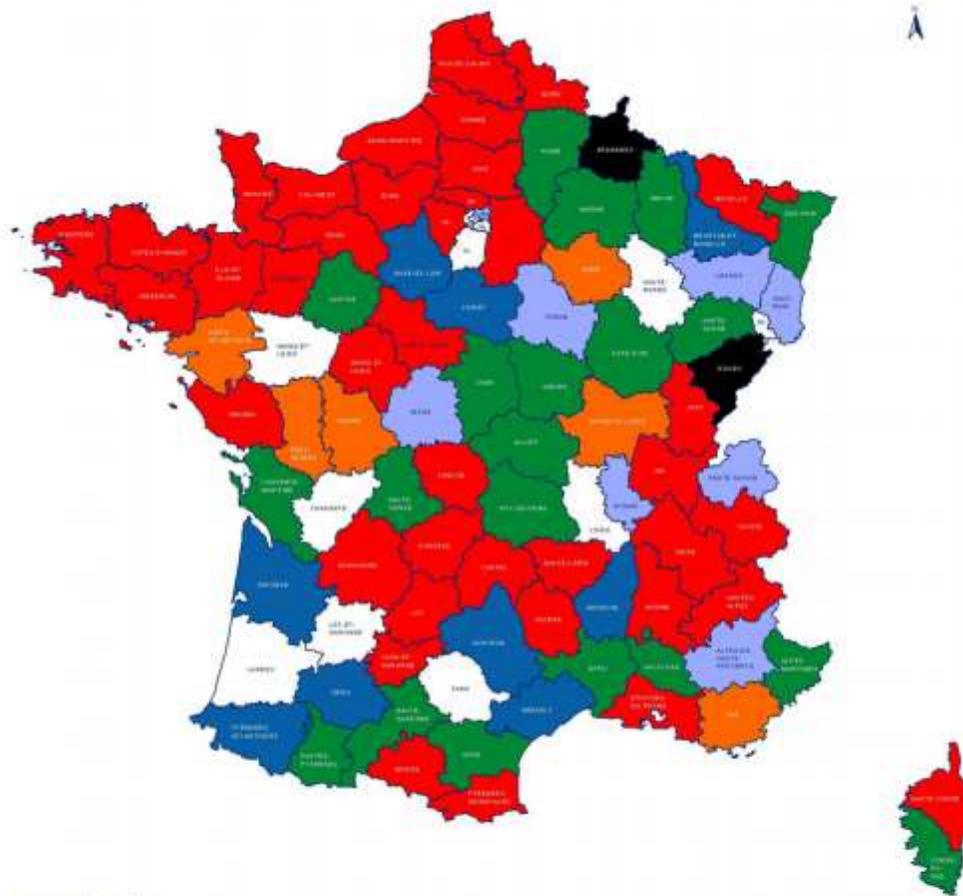
Au fur et à mesure que de nouvelles menaces pèsent sur le patrimoine mobilier, comme les ventes de mobilier des hôpitaux destinées à financer leur modernisation, les disparitions de mobilier culturel liées à des interprétations particulières des aménagements de la liturgie à la suite du concile Vatican II, ou les dispersions de collections de châteaux assimilées à des dépeçages, de nouvelles missions et responsabilités sont confiées aux conservateurs des antiquités et objets d'art.

LES MISSIONS

- Le conservateur des antiquités et objets d'art ou CAO A est l'interlocuteur, au niveau départemental, du conservateur des monuments historiques chargé du mobilier protégé au titre des Monuments historiques, pour tout ce qui a rapport à la protection et à la conservation des objets mobiliers. Il est le plus souvent un historien ou un historien de l'art.
- Conformément à la loi du 31 déc. 1913 sur les monuments historiques, refondue dans le Code du Patrimoine (art. R 612-11, R 622-12, R 622-13, R622-17, R622-25, R622-38, R622-39), le CAO A est rattaché à la Direction régionale des affaires culturelles. **Il exerce ses missions réglementaires sous le contrôle scientifique du conservateur des monuments historiques chargé du mobilier protégé.**
- Son domaine d'intervention est le patrimoine mobilier protégé mais aussi non protégé, privé ou public, à l'exclusion des archives écrites et des objets de musée. Tous les objets sont pris en compte : civils, religieux, scientifiques, techniques...Aujourd'hui le conservateur des antiquités et objets d'art peut être assisté dans ces missions par un conservateur délégué.

EMPLOYEUR PRINCIPAL DES CONSERVATEURS DES ANTIQUITÉS ET OBJETS D'ART

SOURCE : DONNÉES FOURNIES EN AVRIL 2019 PAR LE BUREAU DE LA CONSERVATION DU PATRIMOINE MOBILIER ET INSTRUMENTAL - SOUS-DIRECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES ET DES ESPACES PROTÉGÉS - DÉPARTEMENT - 180302018



0 100 Kilomètres



Employeur principal des conservateurs des antiquités et objets d'art			
■	État général	■	État régional ou autonome
■	Ministère, service, association	■	Établissement
■	État - MJC ou autre	■	MJC ou à disposition du conseil général
■	Vacant		

I) Recenser et étudier:

Tout commence par le travail de terrain. En présence du propriétaire et, le cas échéant, de l'affectataire, le conservateur procède au recensement des objets d'art proprement dits (tableaux, statues, pièces d'orfèvrerie...) mais aussi des œuvres monumentales (peintures murales, vitraux, retables, papiers peints, lambris), des meubles meublants (coffres, armoires, sièges) et des objets usuels (textiles, vaisselle, outils...). L'objet est décrit à l'aide d'un vocabulaire technique normalisé, il est mesuré, daté, photographié, localisé dans l'édifice, son état de conservation est examiné. Ce dossier est ensuite nourri du fruit des recherches effectuées dans la bibliographie disponible et dans les sources d'archives.

Ces campagnes de recensement sont souvent à l'initiative des conservateurs mais peuvent être également sollicitées par les propriétaires eux-mêmes, qu'ils soient publics ou privés, laïcs ou religieux.

II) Protéger:

A l'issue du travail de recensement, un dossier documentaire, constitué de photographies, d'une description technique et d'un historique est donc élaboré. Il sert de base ensuite à la sélection des objets, qui sont les plus intéressants d'un point de vue artistique, historique, technique, ethnologique, et qui seront ensuite proposés à la commission chargée de la protection (CDOM).

Cette commission est aujourd'hui départementale et se compose de personnalités et de spécialistes. Réunie autour du Préfet, elle a pour but de proposer la protection juridique la plus adaptée à l'intérêt de l'objet: soit l'inscription au titre des monuments historiques (intérêt local) soit un vœu de classement au titre des monuments historiques. Dans ce cas, c'est la commission nationale qui en valide le principe. Ces mesures imposent par la suite un suivi particulier des objets pour leur déplacement, leur restauration...

Les commissions diocésaines d'art sacré sont représentées dans ces commissions.

III) Surveiller:

- Des visites réglementaires régulières (=récolement, actuellement tous les 5 ans) permettent d'assurer un contrôle sur le patrimoine protégé au titre des monuments historiques.
- Le constat d'état effectué sur les œuvres permet d'envisager des mesures préventives de conservation, de préparer une éventuelle campagne de restauration et/ou d'étudier des solutions favorisant la sécurisation de l'objet. C'est un moment d'échange avec le propriétaire...

IV) Conseiller, présenter et faire connaître

- Le conservateur des antiquités et objets d'art conseille les propriétaires pour la mise en valeur de leurs collections afin de veiller à la bonne présentation des œuvres (accrochage, soclage, éclairage...). Il les aide également à élaborer des éléments d'information au public (cartels, brochures...) et à organiser des manifestations et des actions de médiation (expositions, conférences...).
- Selon le département, il peut aussi être amené à apporter son expertise en matière de restauration que les objets soient protégés ou non.
- Le conservateur des antiquités et objets d'art est aussi conseiller en matière de prévention des vols et des sinistres. Il concourt à l'identification, la documentation et la récupération des objets volés sur le territoire départemental.
- Enfin, il est aussi le guichet unique en matière d'autorisations de travaux ou de déclarations préalables, pour les objets protégés au titre des monuments historiques.

Concrètement...



Concrètement...



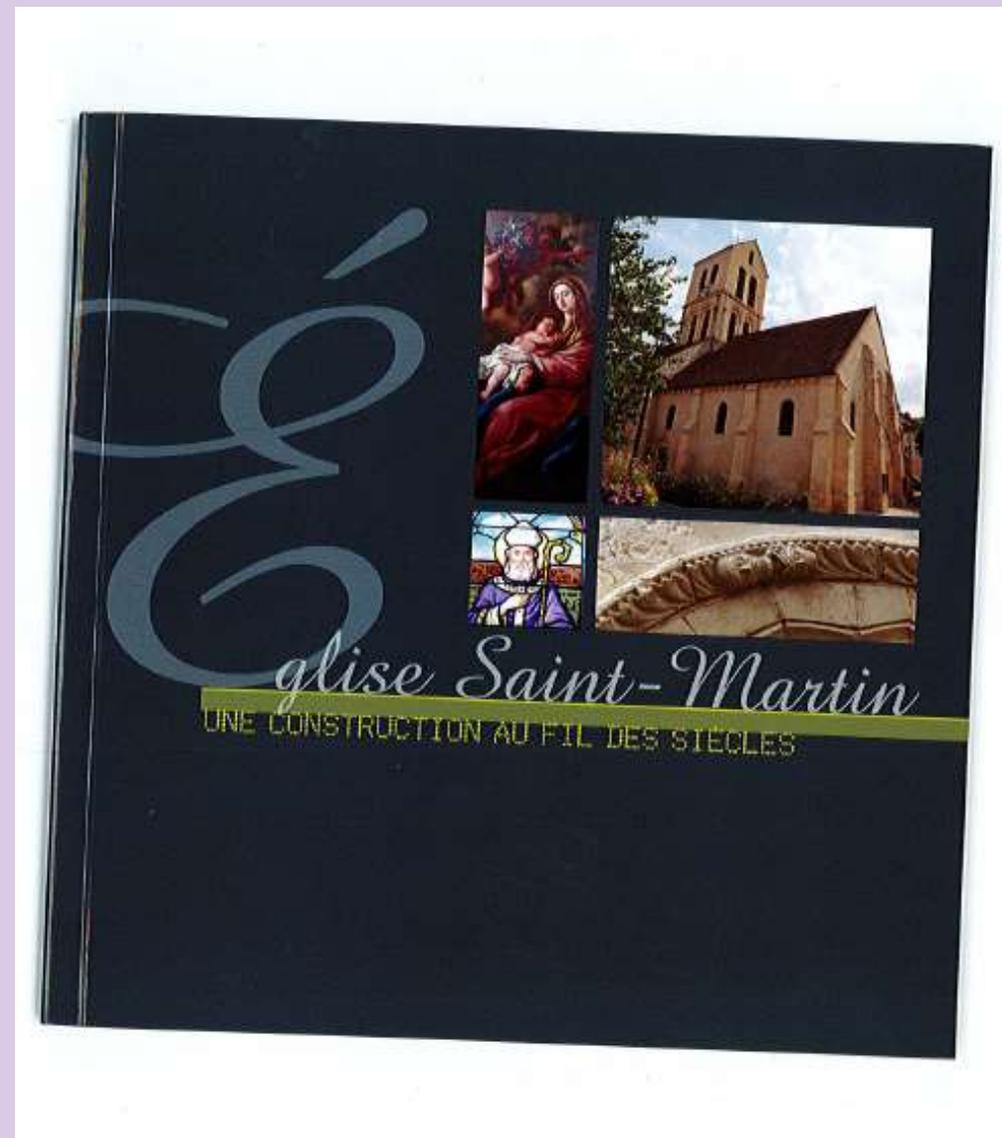
Ille-et-Vilaine

Depuis mai 2014, le département d'Ille-et-Vilaine a mis à la disposition des communes et des associations un guide d'ingénierie publique. Une fiche est spécifiquement consacrée à l'« accompagnement, à la conservation et à la protection des objets mobiliers d'intérêt patrimonial ».

Concrètement...

Yvelines

Cartels et livret co-rédigés avec le service archéologique départemental des Yvelines et la ville de Verneuil-sur-Seine, en accompagnement des travaux de restauration de l'église et des objets.



Concrètement...

Orne

Opération *Mardi c'est sacristies !*

La conservation des antiquités et objets d'art a mis en place un partenariat avec le diocèse afin de former les divers intervenants locaux à la maintenance des sacristies. La formation, volontairement légère, se déroule sur une après-midi avec la présentation d'un diaporama et la visite d'une sacristie. Il s'agit de donner aux participants des recommandations très pratiques. Après un temps d'échanges, la visite critique d'une sacristie permet, en y repérant bonnes et mauvaises pratiques, d'ancrer concrètement ces recommandations. L'opération se déroule sur l'ensemble du territoire départemental, les séances s'étalant sur dix-huit mois. 500 personnes environ ont bénéficié de ce programme en 2013 et 2014.

Concrètement...



Yvelines: organisation en partenariat avec le diocèse et la commission diocésaine d'art sacré de 2 demi-journées de formation pratique à la conservation préventive: 1 sur l'entretien des pièces d'orfèvrerie et ses tissus, 1 sur les œuvres peintes et les œuvres en bois, pierre, plâtre



Concrètement...



CONSERVATION PREVENTIVE
ENTRETIEN DES OBJETS DE CULTE ET DU MOBILIER, BONNES
MANIPULATIONS, GESTES DE PRECAUTION

OBJET EN METAL

Principaux métaux utilisés pour la fabrication des objets liturgiques

Argent (blanc), or, cuivre, laiton et bronze (brun). Ils sont souvent associés à d'autres matériaux comme le verre, les pierres fines ou les émaux.

Altérations les plus courantes rencontrées sur les objets en métal

De surface :

- Empoussièrement, salissures, dépôts divers (pâtes, sels, produits de nettoyage, etc.)
- La corrosion. Elle se caractérise par des ternissements et par des surfaces piquetées de points noirs, verts ou rouges suivant le métal (corrosion par piqûres). Elle est avant tout atmosphérique et atténue grandement l'éclat du métal.

De la structure :

- Altérations mécaniques :
 - fragilisation des éléments de préhension ou d'assise, cassure, fissuration, déformation, fragmentation, perte d'éléments, fragilisation du système de fixation (vis, clous, etc.)



Départ de corrosion sur une coulure d'eau (sels de cuivre de couleur verte).



Corrosion par piqûres d'une plaque en laiton.



Film de silicone ayant emprisonné des résidus de produit de nettoyage (Miroir®).

Facteurs d'altérations

- L'humidité. Elle est avant tout ambiante et favorise l'apparition de la corrosion. Le taux d'humidité est parfois augmenté par l'exposition de l'objet à de l'eau courante puis mal ôtée (rinçage au robinet par exemple) ou à une fuite d'eau (conservation à proximité d'une canalisation défectueuse).
- La poussière. C'est un ensemble de débris et de corps gras qui s'accumulent sur les surfaces, et qui a la particularité d'être hygroscopique. La poussière capte l'humidité et la retient en surface au contact du métal.
- Les manipulations. Les objets sont en général manipulés avec précaution du fait de leur statut mais certains gestes ne sont parfois pas adaptés (solicitations répétées de parties fragiles, pose d'un objet sur un plan instable ou au bord d'une table : risque de chute).
- L'entretien courant. Il consiste souvent en des nettoyages excessifs ou réalisés avec des produits commerciaux inadéquats. Ils semblent efficaces sur le moment mais s'avèrent sur le long terme trop agressifs ou irréversibles (par exemple, de l'acide sulfurique et de l'ammoniaque entre dans la composition du Miroir®).

Conservation préventive

➢ Observer

Les objets doivent être régulièrement examinés afin de vérifier leur état, surtout ceux qui sont les moins utilisés et relayés au fond des armoires.

➢ Manipuler

Il est recommandé de manipuler les objets en métal munis de gants (nitrile de préférence*) afin d'éviter de laisser des résidus de sudations (eau + sels) qui entraînent des corrosions localisées sous forme d'empreintes digitales.

- Si des boîtes sont utilisées, elles seront choisies grandes mais manipulables (passage de porte et poids raisonnable une fois remplies). Elles seront de préférence en polypropylène plutôt qu'en carton car moins sensibles à l'humidité.



MANIPULATION

Les risques de dégradation des objets sont accrus lors des manipulations, il convient donc de limiter celles-ci au maximum et de prendre certaines précautions nécessaires :

- Se laver les mains avant toute manipulation, puis régulièrement.
- Porter des gants de coton blanc propre si on le souhaite, mais les laver régulièrement.
- Ôter tout ce qui pourrait accrocher le textile : bagues, montre, bracelet etc.
- Le port d'une blouse est conseillé (limitation des risques d'accrochage dans les boutons, fermeture, matériaux et contre la poussière).
- Observer l'objet avant de le prendre en main pour repérer notamment ses zones de fragilité. Lors de la prise en main, manipuler de préférence les zones solides de l'objet.
- Manipuler toujours une seule pièce à la fois et des deux mains.
- S'il s'agit d'un objet lourd et/ou volumineux, le manipuler à deux (happé).
- Manipuler de préférence les supports de l'objet plutôt que l'objet lui-même (cintre, boîte, plateau, toile d'emballage, hampe etc.).
- Ramasser et mettre sous sachet de polyéthylène tous les éléments qui tombent de la pièce pour ne pas les perdre et les conserver avec l'objet (perles, boutons etc.).
- En cas de déplacement, visualiser le parcours auparavant de façon à le dégager complètement. Le cas échéant se faire accompagner par quelqu'un pour l'ouverture des portes, l'allumage de l'éclairage etc.
- Prévoir si nécessaire un support de déplacement : plateau, boîte, chariot, portant etc.
- Prévoir auparavant la zone de réception de l'objet. Celle-ci doit être libre, propre et adaptée à l'objet.
- Prévoir les protections contre la poussière et la lumière si nécessaire lorsque l'objet est laissé sur le plan de travail un moment (housses, papier de soie, etc.) après consultation, ou lors d'un long déplacement (plusieurs jours).
- Toujours travailler sur un plan dégagé et propre, correctement éclairé.

Juliette DELREN, restaurateur du patrimoine, mai 2013

Ne faire aucune intervention de restauration sur les œuvres mais contacter la CADA et la DRAC pour signaler tout incident ou pour demander des conseils. Ne pas déplacer les œuvres sans en avertir la CADA.

Conservation des Antiquités et Objets d'Art des Yvelines (CAOA)

Madame Cécile GARGUELLE-HERBERT
garguelle@yvelines.fr - Tel : 01 61 37 36 56 - 06 86 87 87 46

Madame Catherine CERNOKRAJ
cernokraj@yvelines.fr - Tel : 01 61 37 36 55 - 06 80 88 21 28

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
Madame Marie-Hélène DIDIER :
manc-helene.didier@culture.gouv.fr - Tel : 01 56 06 50 33

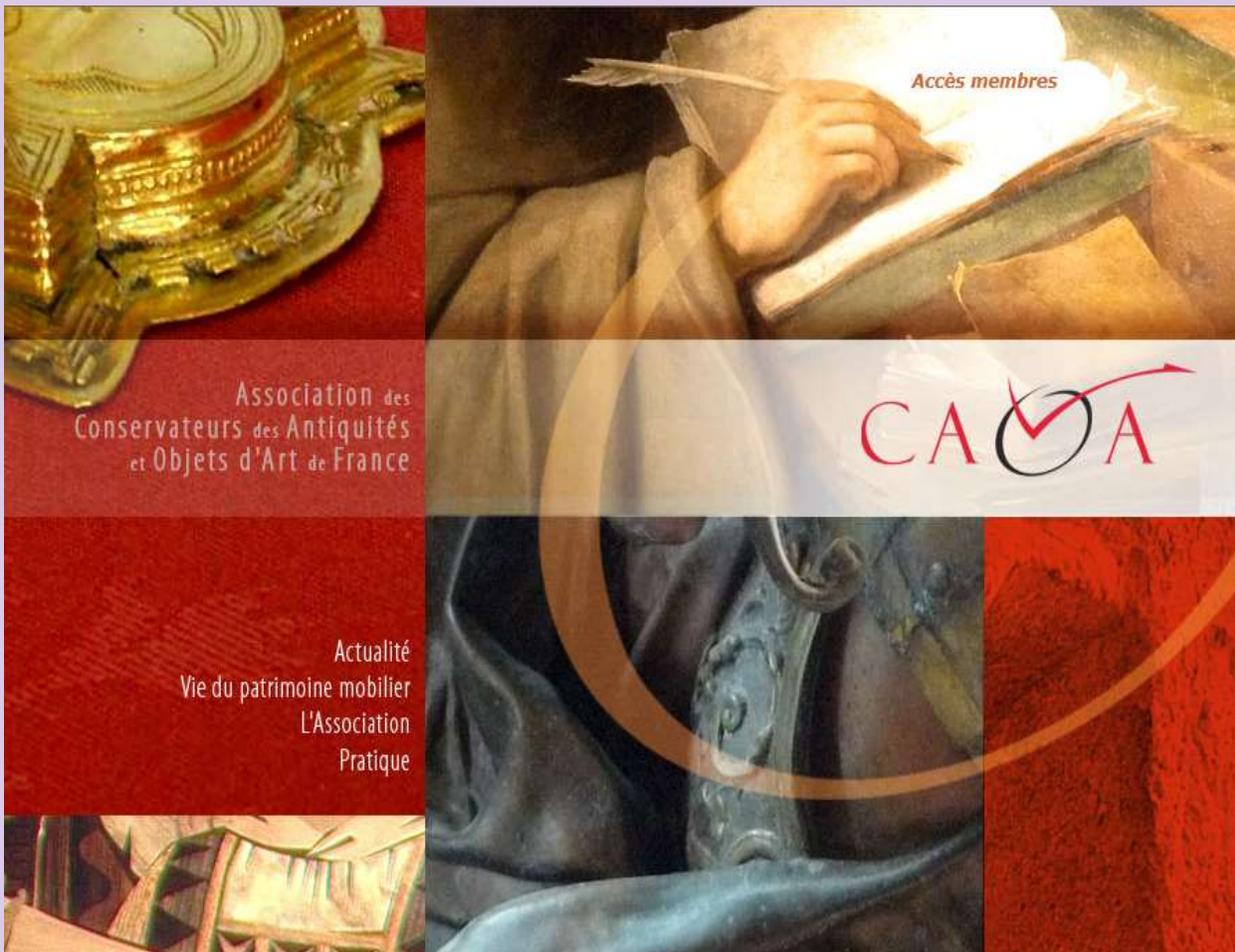
Commission Diocésaine d'Art Sacré des Yvelines (CDAS)
Madame Marie-Pascale BONNEFONT
marlepascale.bonnefont@catholique78.fr - Tel : 01 30 97 87 60

Sites et documents téléchargeables :

La conservation des objets mobiliers dans les églises : outil d'évaluation, accessibilité
www.culture.gouv.fr/culture/organisation/stapa/utoevaluation.pdf

ACAOAF : <http://caoa.fr/>

Liens utiles...



CAOAF

Association des Conservateurs des Antiquités et Objets d'Art de France

Accueil Espace membre Rechercher

> L'Association > Annuaire des conservateurs > ANNUAIRE DES CONSERVATEURS ET CONSERVATEURS-DÉLÉGUÉS DES ANTIQUITÉS ET OBJET (...)

ANNUAIRE DES CONSERVATEURS ET CONSERVATEURS-DÉLÉGUÉS DES ANTIQUITÉS ET OBJET D'ART

LISTE PAR DÉPARTEMENTS
4 mai 2015, par Aude Maisonneuve

Documents joints

 ANNUAIRE DES CONSERVATEURS ET CONSERVATEURS-DÉLÉGUÉS DES ANTIQUITÉS ET OBJET D'ART
PDF - 175.2 ko

Actualité
Expositions
Publications
Divers

Vie du patrimoine mobilier
Restaurations
Découvertes
Mouvements d'œuvres

L'Association
Missions et activités
Bureau et CA
Annuaire des conservateurs

Pratique
Boutique
Liens internet

Agenda

« mars 2016 »
L M M J V S D
29 1 2 3 4 5 6
7 8 9 10 11 12 13
14 15 16 17 18 19 20
21 22 23 24 25 26 27
28 29 30 31 1 2 3

Plan du site RSS 2.0 Liens externes Mentions légales

Liens utiles...

Ministère de la Culture : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/>

The screenshot shows the homepage of the French Ministry of Culture and Communication. At the top left is the French flag and the text 'Liberté • Égalité • Fraternité' and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE'. The main header features the logo 'cultureCommunication.gouv.fr' with the tagline 'Le site du Ministère de la Culture et de la Communication'. To the right is a search bar labeled 'Rechercher' and a button 'Accéder à CULTURE.fr' with the tagline 'Le portail des ressources culturelles'. Below the header is a navigation menu with categories: Actualités, Ministère, Régions, Politiques ministérielles (highlighted), Ressources, Aides & démarches, and Presse. The main content area is divided into three columns of links under the heading 'CONSULTEZ LA RUBRIQUE POLITIQUES MINISTÉRIELLES'. The first column lists links under '/ PATRIMOINE' such as Archéologie, Architecture, and Musées. The second column lists links under '/ CRÉATION ARTISTIQUE' such as Arts plastiques, Musique, and Théâtre. The third column lists links under '/ DÉVELOPPEMENT CULTUREL' and '/ POLITIQUES TRANSVERSALES' such as Développement culturel, Europe et international, and Recherche. At the bottom, there is a red banner 'EN CE MOMENT' followed by three items: 'Suivez le projet de loi liberté de création au Sénat', 'Plan VIGIPRATE', and 'Cellule de soutien psychologique'. The footer shows a partial image of a group of people and the text 'LA MINISTRE'.

cultureCommunication.gouv.fr
Le site du Ministère de la Culture et de la Communication

Rechercher

Accéder à
CULTURE.fr
Le portail des ressources culturelles

Actualités Ministère Régions **Politiques ministérielles** Ressources Aides & démarches Presse

CONSULTEZ LA RUBRIQUE POLITIQUES MINISTÉRIELLES

/ PATRIMOINE
Archéologie
Architecture
Archives de France
Circulation des biens culturels
Conservation-restauration
Connaissance des patrimoines et de l'architecture
Inventaire du patrimoine
Espaces protégés
Musées
Monuments historiques
Patrimoine culturel immatériel
Photographie
Patrimoine ethnologique
Monuments historiques & Espaces protégés

/ CRÉATION ARTISTIQUE
Arts plastiques
1 immeuble, 1 œuvre
Le un pour cent artistique
Danse
Métiers d'art
Musique
Théâtre, spectacles

/ MÉDIA ET INDUSTRIES CULTURELLES
Audiovisuel
Cinéma
Industries culturelles
Livre et Lecture
Presse

/ LANGUE FRANÇAISE ET LANGUES DE FRANCE

/ DÉVELOPPEMENT CULTUREL
Développement culturel
Éducation artistique et culturelle
Complément d'objet

/ POLITIQUES TRANSVERSALES
Propriété littéraire et artistique
Europe et international
Études et statistiques
Recherche, Enseignement supérieur, Technologie
Mécénat
Égalité entre femmes et hommes
Développement durable

EN CE MOMENT Suivez le projet de loi liberté de création au Sénat Plan VIGIPRATE Cellule de soutien psychologique

LA MINISTRE

Liens utiles...

Ministère de la Culture : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/>



The screenshot shows a web page from the French Ministry of Culture. The main heading is "Les objets mobiliers classés ou inscrits". Below the heading is a small image of a historical manuscript page with a blue cover and gold lettering. The text below the image explains that mobile objects, whether furniture or immovable by destination, can be classified as historical monuments under certain conditions. The page also features a sidebar with two sections: "BASE DE DONNÉES ET RESSOURCES DOCUMENTAIRES" and "GUIDES ET FICHES PRATIQUES".

Accueil > Politiques ministérielles > Monuments historiques > Intervenir sur un monument historique > Intervenir sur un monument historique > Les objets mobiliers classés ou inscrits

Les objets mobiliers classés ou inscrits

Objet mobilier

Les objets mobiliers, soit meubles proprement dits, soit immeubles par destination, dont la conservation présente un intérêt public au point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique, peuvent être classés au titre des monuments historiques (art. L. 622-1 du Code du patrimoine). Les objets mobiliers, soit meubles proprement dits soit immeubles par destination, qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent, au point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation peuvent être inscrits au titre des monuments historiques (art. L. 622-20 du code du patrimoine). En 2013, plus de 260 000 objets mobiliers sont classés ou inscrits au titre des monuments historiques.

/ BASE DE DONNÉES ET RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- Médiathèque de l'architecture et du patrimoine : la documentation des objets mobiliers
- Médiathèque de l'architecture et du patrimoine : base Mediatek, archives des travaux
- Laboratoire de recherche des monuments historiques : bases de données documentaires
- Recherche exportée sur la base de données Palissy - objets protégés au titre des monuments historiques
- Accès par le moteur de recherche Collections

/ GUIDES ET FICHES PRATIQUES

- Comment aménager un trésor d'objets religieux dans une église et l'ouvrir au public, DAPA, 2003 PDF - 2476 Ko
- La mise en sûreté des cathédrales et de leur patrimoine mobilier, DAPA, 2007 PDF - 169 Ko
- Protection, obligations et avantages de la protection du patrimoine technique, 2013 PDF - 253 Ko

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies. [En savoir plus](#) [Fermer](#)